

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mai 2018

Rapport n° 18-03-07

MARCHÉ DE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE 2018DASEJS01 POUR LA PÉRIODE 2018-2021 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

La consultation en vue de la conclusion d'un marché de services de restauration scolaire collective a été publiée le 12 janvier 2018 sur la plate-forme AWS, sur le site internet de la commune au B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel Annonces Marchés Publics) et le 13 janvier 2018 au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne),

La procédure de passation utilisée pour cette consultation est conforme à l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure formalisée

Ce marché sera conclu pour une durée de 3 ans ferme du 1er septembre 2018 au 31 août 2021.

La consultation portait sur la confection, la livraison, le stockage et la distribution des repas de midi dans les écoles publiques (maternelles et élémentaires), repas de midi et goûters pour les accueils de loisirs (maternels et élémentaires) de la commune.

Les lieux d'exécution des prestations sont les suivants :

- Pour le service des déjeuners : 3 offices répartis sur le territoire de Saint-Leu-la-Forêt : restaurants scolaires Foch-Paris, Marie Curie et Jacques Prévert. Une crèche (les Loupinous).
- Pour le service des goûters : 5 accueils de loisirs répartis sur le territoire de Saint-Leu-la-Forêt : accueils de loisirs Le Village, Cadet Rousselle, Marie Curie, Jacques Prévert et La Châtaigneraie.

Il s'agit d'un accord cadre qui s'exécutera par bons de commande avec minimum qui sera conclu en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et dont les valeurs minimales annuelles sont les suivantes :

Catégorie	Nombre minimum par an
Repas enfant d'âge maternel	60 000
Repas enfant d'âge élémentaire	100 000
Repas adulte	7 000
Goûters	35 000

Les préconisations sont :

- Offre de base, composée pour les repas, de produits issus de l'agriculture biologique (20%), hors viande de bœuf de race bouchère et hors volailles labélisées, et goûters constitués de 3 composantes (produit céréalier + laitage + fruit).

Les variantes suivantes, peuvent être retenues par la commune indépendamment les unes des autres et à tout moment au cours du marché (en respectant un délai de prévenance) :

- Variante 1, offre de base + viande de bœuf de race bouchère
- Variante 2, offre de base + volaille labellisée
- Variante 3, offre de base + viande de bœuf de race bouchère + volaille labellisée
- Variante 4, offre de base + service d'un repas végétarien par semaine
- Variante 5, offre de base + proposition d'augmentation de la proportion de produits issus de l'agriculture biologique
- Variante 6, fourniture de repas à destination d'une crèche municipale de 24 berceaux pour lesquels les critères qualitatifs de l'offre de base seront retenus. Ces repas sont destinés à 3 catégories d'âge (mixé, écrasé, entier).

La date limite de remise des offres était fixée au 6 mars 2018 à 17h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 mars 2018 pour l'analyse des 6 candidatures (Convivio, Api Restauration, Anthémis, Sodexo, COMPASS GROUP FRANCE (Scolarest) et Elior). Les six candidatures ont été retenues.

La commission d'appel d'offres réunie le 10 avril 2018 s'est prononcée, sur l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

Critères	Pondération
Modalité d'exécution des prestations conformément aux préconisations décrites au CCTP	30 %
Qualité de la prestation conformément aux préconisations décrites au CCTP	30 %
Prix des prestations	35 %
Performance en matière de protection de l'environnement conformément aux préconisations décrites au CCTP	5 %

La Commission d'Appel d'Offres décide, conformément au rapport d'analyse réalisée par la société ERES Restauration, assistant à maîtrise d'ouvrage, d'attribuer le marché à COMPASS GROUP FRANCE (Scolarest) dont le siège social est situé 117-133 avenue de la République 92320 Châtillon.

Dans un souci d'amélioration constant de la qualité de la restauration scolaire, la proposition retenue est : offre de base + variante 3 (viande de bœuf race bouchère et volaille labellisée) + variante 4 (service d'un repas végétarien par semaine) + variante 5 (proportion de bio établie à 40 % du repas soit 2 composantes) pour un coût de :

Services de restauration	Nombre minimum par an	Offre de base	Variante 3	Variante 4	Variante 5	Prix unitaire (€ HT)
		Prix unitaire (€ HT)				
Repas enfant d'âge maternel	60 000	4,30 €	0,09 €	-	0,12 €	4,51 €
Repas enfant d'âge élémentaire	100 000	4,50 €	0,09 €	-	0,15 €	4,74 €
Repas adulte	7 000	4,80 €	0,09 €	-	0,19 €	5,08 €
Goûters	35 000	0,80 €	-	-	-	0,80 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Mme le Maire à signer le marché 2018DASEJS01, d'une durée de trois ans ferme, à compter du 1er septembre 2018, à intervenir entre COMPASS GROUP FRANCE (Scolarest) dont le siège social est situé 117-133 avenue de la République 92320 Châtillon et la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

La Commission Famille, éducation, vie scolaire et petite enfance, réunie le 14 mai 2018, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mai 2018

Délibération n° 18-03-07

MARCHÉ DE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE 2018DASEJS01 POUR LA PÉRIODE 2018-2021 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant le rapport d'analyse proposé par société ERES Restauration, assistant à maîtrise d'ouvrage,

Vu les avis de la commission d'appel d'offre réunie en date du 20 mars 2018 et 10 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille, éducation, vie scolaire et petite enfance réunie le 14 mai 2018,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'autoriser le maire à signer le marché 2018DASEJS01 de services de restauration scolaire collective, accord-cadre à bons de commande, d'une durée de 3 ans fermes à compter du 1^{er} septembre 2018, avec COMPASS GROUP FRANCE (Scolarest), conformément aux caractéristiques de l'offre de base, composée pour les repas, de produits issus de l'agriculture biologique (20%), hors viande de race bouchère et hors volailles labélisées, et de goûters constitués de 3 composantes (produit céréalier + laitage + fruit), et de retenir la variante 3 (viande de bœuf race bouchère et volaille labellisée), la variante 4 (service d'un repas végétarien par semaine) et la variante 5 (proportion de bio établie à 40 % du repas soit 2 composantes) aux prix unitaires suivants :

Services de restauration	Nombre minimum par an	Prix unitaire (€ HT)
Repas enfant d'âge maternel	60 000	4,51 €
Repas enfant d'âge élémentaire	100 000	4,74 €
Repas adulte	7 000	5,08 €
Goûters	35 000	0,80 €

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget communal en cours et suivants.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET